

La France est un pays extrêmement fertile : on y plante des fonctionnaires, il y pousse des impôts.
Georges Clémenceau



CHAURIAT-INFOS



Numéro 11
Octobre 2019

Édito



Contribution, imposition, redevance, TVA, taxe, tribut, octroi, dîme, taille, gabelle, cens, patente... stop !!! On pourrait en faire des pages... Cette gabegie de mots pour désigner la même engeance est un luxe inutile et dépensier qui enrichit peut-être Bercy et la langue française, mais appauvrit le citoyen et incite le contribuable à la méfiance, surtout le Contribuable Auvergnat. On le dit proche de ses sous, mais, contrairement aux nouveaux riches qui jouent à cache-cash, cela ne date pas d'hier...

Vercingétorix, déjà, refusa de payer tribut à Jules le romain, ce qui contraria sa carrière, mais donna à l'Auvergnat la réputation que l'on sait.

L'agenda

Octobre

Vendredi 18 : APE, Loto des enfants

Samedi 19 : Foot, Loto

Samedi 26 - Dimanche 27 : commission culture, Exposition et conférence : Rudel du Miral – Olivier de Serre

Jeudi 31 : APE Halloween

En 1790, Gauthier de Biauzat, réfuta, pour notre département, l'appellation de Monts D'or - on n'écrivait pas encore Mont-Dore - afin d'éviter que l'on ne conçoive l'idée de richesses en prononçant son nom, et pour prouver qu'il est plus facile d'y peser l'air que les écus. On notait déjà dans ces propos une certaine pudeur... administrative !

Plus près de nous, en 1841, une émeute avec saccage de l'église, pillage de la cure et destruction des registres des contributions eut lieu à Chauriat. Une sorte de phobie paperassière poussée à son paroxysme qui nécessita l'intervention de l'armée... L'administration, manquant la plupart du temps d'humour (sauf quand il s'agit de créer un nouvel impôt), la qualifie de *fraude fiscale*. L'auvergnat, plus terre à terre, de *Légitime Défense*. Aussi, le Général, pour circonscrire cet atavisme bien régional, mais néanmoins ruineux, n'hésita pas à employer les grands moyens. Il nomma deux auvergnats, l'un à Matignon, l'autre aux finances, dans le but d'éviter que le phénomène ne contamina bêtement le pays tout entier...

Il n'est point question d'inciter à la *légitime défense*, ni de mettre le principe des impôts en cause. Il en faut sûrement. En tout cas, il y en a. Et il est difficile d'y échapper, à moins d'être pauvre. Ou milliardaire... ou, dans de très rares cas, de posséder un chien. Ainsi, lors d'un contrôle fiscal, un inspecteur des impôts, passant devant une niche se fit agresser par l'animal. Il a eu la peur de sa vie et n'est pas revenu. Or, la loi de finances est claire : *pas de revenu, pas d'impôt*... C'est ce qu'on appelle une niche fiscale....

On nous dit que les prélèvements baissent, pourtant la grogne monte... logiquement, on pourrait en conclure que les contribuables aiment les impôts ! Mais la logique a-t-elle encore sa place quand ce qui est cru passe avant ce qui est vrai... Il se dirait, dans les milieux autorisés, que des têtes pensantes, spécialistes de la culture des conserves, auraient des projets ambitieux dans leur sac (Vuiton de préférence)... La qualité de l'air devenant très tendance, c'est bien le diable s'il n'y avait pas moyen de lui faire accoucher d'une maltôte appropriée...

Ainsi, en vertu du principe d'égalité des gaz, on pourrait taxer l'oxygène, on taxe bien le gaz carbonique... Mais entendons-nous bien, dans un souci de justice fiscale, cette redevance resterait facultative : ne payeraient que ceux qui respirent...

Enfin, tant qu'on peut en rire, c'est que tout ne va pas si mal, et comme disait le bon Monsieur Édouard P. au planton de service, il y a plus malheureux que nous...

Perles des élus

Je veux que chaque français sorte son instrument, le prenne en main, et descende dans la rue pour montrer à ses voisins ce dont il est capable.

Jack Lang.



Pour prendre une décision, il faut être un nombre impair de personnes et trois, c'est déjà trop...

Georges Clémenceau



Stationnement Rappels de base

Article R417-12 :

Il est interdit de laisser abusivement un véhicule en stationnement sur une route. Est considéré comme abusif le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou de ses dépendances, pendant une durée excédant sept jours ou pendant une durée inférieure mais excédant celle qui est fixée par arrêté de l'autorité investie du pouvoir de police.

Tout stationnement abusif est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe.

Lorsque le conducteur ou le titulaire du certificat d'immatriculation est absent ou refuse, malgré l'injonction des agents, de faire cesser le stationnement abusif, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites dans les conditions prévues aux [articles L. 325-1 à L. 325-3](#).

Les emplacements matérialisés sur la chaussée ne sont pas spécialement réservés aux riverains qui habitent en face. Il est évident que tout le monde peut y stationner sans encourir les foudres desdits riverains. D'autre part, aux dernières nouvelles, il n'est toujours pas autorisé de stationner sur les emplacements pour handicapés...



Travaux



L'appel à candidatures a été lancé pour l'aménagement de la route de St-Bonnet, et les travaux devraient débuter fin 2019, ou tout début 2020. Le projet a été présenté aux riverains. Un trottoir réglementaire sera aménagé côté droit, direction St-Bonnet, pour assurer la sécurité des piétons.

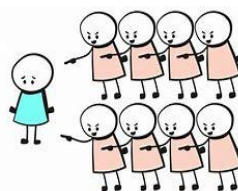
L'étude de l'aménagement du boulevard de la République, à l'identique de la partie déjà réalisée, est en cours d'achèvement. Les travaux pourront s'engager après accord du Conseil Départemental, maître d'ouvrage de la voirie sur ce secteur

Expo le harcèlement à l'école Du 17 au 29 octobre

Dans le milieu scolaire, le harcèlement devient de plus en plus violent, décuplé par l'usage du téléphone portable et des réseaux sociaux.

Cette exposition très courte (10 panneaux) aide à prendre conscience des souffrances causées par le harcèlement scolaire et à savoir comment réagir lorsqu'on en est victime. Qui harcèle ? Pourquoi moi ? Qui peut t'aider ? Apprends l'esquive...

Nous vous invitons donc à prendre quelques minutes pour visiter cette expo et vous informer sur ce sujet qui nous concerne tous (enfants, ados, parents, enseignants...) aux heures d'ouverture de la mairie dans la salle du sous-sol.



l'agenda

Novembre

Samedi 2 : Basket, Repas

Lundi 11 : Cérémonie
Commémorative

Jeudi 14 : Bibliothèque,
Fête du jeu

Samedi 16 : Foyer Laïc,
Bal Trad

Samedi 23: Repas
Pompiers

**Samedi 30 dimanche 1^{er}
décembre** : Week-End
Solidarité

Boîte à lettres mairie

Je suis située à l'entrée du bas place des cuiviers, à droite de la porte d'entrée.

Horaires mairie

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
9h-12h et 15h-18h
Samedi : 9h-12h.
Mercredi : fermé

Élections municipales

Les élections municipales auront lieu les dimanches 15 et 23 mars, au bureau de vote, salle des fêtes



En politique, on succède à des imbéciles et on est remplacé par des incapables

Georges Clemenceau

Salle des fêtes

Lors de la journée Portes Ouvertes, vous avez pu apprécier la qualité des travaux d'extension et de mise aux normes de la salle des fêtes.

Le planning, à quelques jours près, a été respecté. Une convention de location devra être approuvée par les utilisateurs, aussi bien associations que particuliers. Le tarif, pour les Chauriatois, sera de 300 € l'été, 350 € l'hiver. Le ménage non fait sera facturé 60 €, les éventuels dégâts facturés au coût réel. L'utilisation reste gratuite pour les associations

Nouveaux habitants de Chauriat

N'oubliez pas d'inscrire vos enfants en mairie avant le 31 octobre afin que nous puissions transmettre la liste au Père Noël...

Café-théâtre

Au profit des restos du coeur
Samedi 30/11 et dimanche 1/12
Venez nombreux

Marché de Billom

Horaires bus 2019-2020

Départ de Chauriat : 9h08 Bd de la République
Départ de Billom : 11h Clos Bijou.
21 octobre, 4 et 18 novembre, 2, 16 et 30 décembre
13 et 27 janvier, 10 et 24 février, 9 et 23 mars,
6 et 20 avril, 4 et 18 mai, 8 et 22 juin, 6 et 20 juillet

L'agenda

Décembre

Samedi 30 novembre
dimanche 1^{er}
décembre : Week-
End Solidarité
Jeudi 5 : Roses de Noël, Repas
Dimanche 8 : Repas Sainte Barbe
Samedi 14 : Marché de Noël

Parc et espaces verts

Grand merci à vous, qui nous avez donné bulbes, plantes, arbustes et arbres...

Deux années consécutives de sécheresse ont fait quelques dégâts dans le parc. Comme nous, les végétaux ont souffert de la canicule. Le constat définitif aura lieu au printemps, lors du départ de la végétation. En attendant, il ne reste plus qu'à espérer que les réserves d'eau pourront se reconstituer pendant l'hiver et au printemps...

Comme si les catastrophes naturelles ne suffisaient pas, le parc a subi quelques dégradations : afin de faciliter l'accès des motos, des barrières ont été arrachées. Des apprentis scouts ont essayé de faire du feu, au risque de provoquer un incendie. On ne compte plus les bouteilles cassées et autres dépôts plus ou moins sauvages... Côté nord de l'étang, les deux saules pleureurs ont été victimes d'une tentative d'arbricide ; des trous ont été percés dans le tronc, et du produit que l'on suppose nocif y a été déversé... Un constat de gendarmerie a été effectué, et la piste se précise... On se perd en conjectures sur les motivations de l'acte... Un ami de la nature, peut-être, qui voulait éviter à *salix babylonica* de souffrir de la canicule ; *On achève bien les chevaux...*

Que dire des arrachages de panneaux qui ne plaisent pas ? Casser le thermomètre n'arrête pas la fièvre, pas plus qu'arracher le panneau n'empêche le délit... Faudra-t-il intégrer ces modes de comportement dans la gestion des espaces verts ? Car il est bien entendu inadmissible, au nom du respect des libertés, de contrarier les vocations destructrices de ces citoyens qui ont des droits à faire valoir. Il est vrai que la destruction devient très tendance, mais il vaudrait mieux éviter de scier l'arbre pour lequel on va manifester au nom de la planète... L'enfer, ce n'est pas que les autres...

Un administré, allergique au ramassage des crocottes de son toutou faisait remarquer que l'animal étant petit, l'opération ne se justifiait pas... Le législateur n'y avait pas songé : adapter le délit proportionnellement au poids du contrevenant... Voilà un concept révolutionnaire qui pourrait faire du bruit... Jusqu'ici, griller un stop au volant d'une *Twingo* ou d'un 40 tonnes relevait de la même infraction ; Il va falloir mettre un terme à cette injustice !

Enfin, quoiqu'il advienne, nous continuerons de végétaliser le village car, comme dit le dernier proverbe chinois à la mode : *arbre planté vaut mieux que crotte déposée...*

CHAURIAT, petite cité de caractère...

Chauriat est homologable aux *Petites Cités de Caractère*. Nous devons pour cela tout mettre en œuvre pour obtenir ce label qui sera un atout pour le développement touristique. Chauriat a indéniablement un attrait architectural reconnu par tous. Nous avons travaillé pour revitaliser le centre bourg où des maisons ont été reconstruites ou réhabilitées.

Pour continuer à embellir notre commune et que chacun de nous devienne ambassadeur de notre village, nous devons aussi continuer à respecter notre environnement.

C'est avec la disparition des bacs d'ordures ménagères remplacés par des colonnes enterrées que le centre bourg est devenu plus attrayant. Malheureusement, nous voyons encore trop souvent des sacs ou des cartons déposés au pied de celles-ci, et même des déchets (petits meubles...) qui n'ont pas comme exutoire les colonnes enterrées. Si nous voulons garder ce village propre et attrayant, il est nécessaire de jeter les sacs dans les containers appropriés. Pour rappel, une ouverture coûte 0€50 pour les OM et 0€11 pour le tri (c'est bien moins cher qu'un paquet de cigarettes).

Est-ce une dépense importante pour espérer le label *Petites Cités de Caractère*, mais aussi faire un geste pour l'environnement ?

C'est quand le puits est sec que l'eau devient richesse...

Histoires d'eaux, histoires d'hommes...



L'eau est une ressource naturelle, indispensable à la vie. Elle est devenue patrimoine commun de la nation à la fin du XX^{ème} siècle. Son usage appartient à tous et nous avons collectivement la responsabilité de la préserver pour nos enfants et les générations futures. L'épisode climatique de cet été, sécheresse et canicule, est un signal qui oblige chacun à prendre conscience de l'importance de la bonne utilisation de l'eau potable.

Au-delà de la responsabilité de chacun, il est de la compétence des collectivités de garantir un bon fonctionnement des réseaux de distribution. Conscients de l'importance de ce devoir, nous avons engagé depuis plusieurs années le renouvellement des canalisations d'eau potable installées après la seconde guerre mondiale. Entre les casses et la porosité, c'est une déperdition importante d'eau potable qui se perd dans la nature. A ce jour, c'est plus de 80 % de ces réseaux qui ont été renouvelés sur le territoire de la commune. Un autre programme est prévu début 2020 pour atteindre 95 % de remplacement.

Garantir une bonne distribution est essentiel, mais il est tout aussi important d'épurer les eaux usées avant de les renvoyer dans le milieu naturel. Cela exige des travaux complexes considérables, d'un coût important. Dans ce domaine également, nous avons, en moins de deux décennies, mis en conformité 90 % environ du réseau, à savoir la mise en séparatif des eaux pluviales et des eaux usées.

Nous sommes conscients de la gêne qu'occasionnent ces travaux, aussi bien pour les riverains que pour les usagers, mais les enjeux sont primordiaux pour le bien de chacun, et il nous faut par conséquent accepter ces contraintes.

Cimetière



Le gazon des allées, semé à l'automne dernier, a souffert de la sécheresse et de la canicule. Les espaces vides seront réengazonnés après la Toussaint, si le temps le permet.

Il est légitime pour les familles de réclamer un bon entretien des parties communes. Cependant, l'entretien des tombes n'étant pas de sa compétence, il ne semble pas déraisonnable que la mairie demande en retour un minimum de civisme, tout simplement en évitant de joncher les allées de matériaux divers. Les objets devenus inutiles sur les sépultures doivent être jetés dans la case non recyclable du dépotoir et les végétaux et mousses dans la case déchets verts. De plus, arracher les herbes avant qu'elles ne montent en graines aiderait à maintenir la propreté des lieux, signe de respect dû à nos défunts qui, en théorie, concerne tout un chacun.

L'agenda janvier 2020

Vendredi 10 :
Vœux du Maire
Dimanche 19 :
Repas des anciens
Mercredi 22 :
Assemblée Générale
3^{ème} Age
dimanche 26 :
Comité des Fêtes,
Tripes

*Ce coin me dit
quelque chose ...
Pas vous ?*

